



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

08.11.2025

Greffé
Pour le Greffier

Réserve
au
Moniteur
belge



25061683

N° d'entreprise : **0477 877 428**
Nom

(en entier) : **AQUALE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Pirmez, 2 à 5380 FERNELMONT**

Objet de l'acte : Nomination - changement de siège sociale

Extrait du PV de l'AG du 16 avril 2025

l'Ordre du jour :

- Nomination d'Administrateur ;
- Changement de siège social ;

Résolutions

1. Suite à l'acquisition de 198 actions de Aquale srl par Aqualys Manegement, il est souhaité par les nouveaux actionnaires de voir nommer

- M. Marco RIBONI en qualité d'Administrateur d'Aquale
- M. David GAULE en qualité d'Administrateur d'Aquale

Cette nomination prend effet ce 16 avril 2025 pour une durée indéterminée.

Leur mandat est gratuit sauf décision de l'Assemblée Générale.

M. Pierre-Yves BOLLY est maintenu dans son mandat d'Administration.

2. L'assemblée Générale décide de transférer le siège social Avenue d'Ecolys n°2 bte 48 à 5020 Namur

3. L'assemblée Générale donne mandat à M. Pierre-Yves BOLLY d'accomplir toutes les démarches utiles ou nécessaires et formalités légales en vue de la publication aux Annexes du Moniteur Belge des décisions prises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00

A Namur, le 16 Avril 2025

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/05/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).